

*Initiatives ministérielles*

punir, vous n'aurez pas de pension»? Est-ce que c'est un débat d'idées qu'on fait ici ou si ce sont des jugements arbitraires, dictatoriaux qu'on veut élaborer lorsqu'on possède le pouvoir?

Dans ce sens, l'article 4 vient tout à fait en pleine contradiction avec l'acte démocratique dont nous sommes fiers, le Québec et le Canada, de partager, c'est-à-dire élire nos représentants parmi les partis politiques qui se présentent et dire: «Oui, nous allons élire des députés du Bloc.» Mais, parce qu'ils ont telles idées, est-ce qu'ils devront être punis ensuite par l'ensemble en leur enlevant des droits au nom des idées qu'ils défendent? C'est inacceptable. La gauche ne ferait pas cela contre la droite ni la droite contre la gauche.

Je voudrais également bien faire comprendre aux députés réformistes que lorsque nous nous définissons en tant que députés souverainistes, ils doivent cesser de dire que nous voulons briser le Canada. Cela n'a jamais été l'intention des souverainistes. L'intention des souverainistes est de bâtir une nouvelle relation avec le Canada, basée sur deux peuples fondateurs, c'est-à-dire qu'il y aurait un gouvernement central très fort à Québec, un gouvernement central très fort à Ottawa, nous aurions des liens économiques, mais nos taxes et nos impôts seraient payés entièrement au Québec et nous achèterions ensemble les services que nous jugerions nécessaire d'avoir en commun.

Par exemple, si vous voulez un Sénat, nous du Québec n'en voulons pas, alors vous le garderez et vous le paierez. Si on veut la canalisation du Saint-Laurent ensemble, on le fera. Si on décidait d'avoir une armée commune, on pourrait la payer. L'expression «basée sur les peuples fondateurs» veut simplement dire cela. À l'heure actuelle, au Québec, environ 50 p. 100 des gens partagent—on a eu 49 p. 100 du vote—la vision du Bloc et 50 p. 100 partagent une autre vision. Quelques-uns sont indécis, mais un bon 40 p. 100 des gens partagent encore la vision qu'à l'intérieur du fédéralisme, on pourrait avoir tout ce dont nous avons besoin en tant que Québécois.

Donc, il y a deux options. Ce n'est pas mal d'être souverainiste, ce n'est pas quelque chose qu'il faut punir, ce n'est pas un mouvement terroriste ou un mouvement pour briser des choses, c'est un mouvement, un parti politique qui a une philosophie, une vision pour l'avenir du Québec et si sa vision réussit, tant mieux. Par contre, il y a aussi une autre vision, la vision du fédéralisme qui existe encore au Québec. C'est donc un débat d'idées basé sur le respect que le peuple doit choisir. C'est le peuple qui doit choisir.

• (1545)

Si le peuple choisissait sa souveraineté lors d'un référendum, alors les députés du Bloc, qui auraient travaillé ici à Ottawa à produire ou à aider à cette accession à la souveraineté, en aucun temps, ne devraient se voir pénalisés de différents services ou de différents retours pour les années où ces députés auraient siégé démocratiquement, correctement, en défendant leur vision contre d'autres visions. Si leur vision triomphe, le fait d'avoir servi le Québec, et indirectement aussi le Canada, puisque je pense que le Canada serait en bien meilleur état si on avait deux pays plutôt qu'un, et d'avoir eu cette vision, ils ne devrait en aucun temps être pénalisés par rapport à un plan de pension ou autre.

C'est quand même regrettable qu'un parti nouvellement élu, qui se définit comme démocratique, le Parti réformiste, puisse

oser déposer une motion en ce sens. C'est indigne d'un parti démocratique. C'est une attaque à l'acte même et à la foi démocratique qu'ont tous les Canadiens et les Canadiennes, les Québécois et les Québécoises. C'est une insulte à notre Charte des droits et libertés. C'est une insulte à notre Constitution.

C'est également une insulte à la démocratie occidentale de dire, dans une motion, que nous jugeons des gens par rapport aux idées qu'ils ont, et à cause de ces idées, qu'ils seront pénalisés dans leurs droits. Aucune démocratie ne peut tolérer cela. C'est le propre des dictatures d'extrême droite ou d'extrême gauche, et cela n'a pas sa raison d'être, il me semble, en cette noble assemblée qu'est la Chambre des communes qui a toujours eu un souci constant du respect démocratique et surtout du respect des députés qui siègent ici, lesquels sont mandatés par leurs propres électeurs.

Je pense que l'article 4 devrait être défait, et de plus, je souhaiterais même qu'il soit retiré avant le vote.

[Traduction]

**M. Werner Schmidt (Okanagan—Centre, Réf.):** Monsieur le Président, je suis très heureux de participer au débat sur le projet de loi C-85 et les motions visant à modifier certains aspects de la mesure législative.

Le temps est venu pour tout le monde de reconnaître que le régime de retraite actuel, un privilège dont jouissent les députés, est beaucoup trop généreux. Même si les changements proposés dans le projet de loi C-85 étaient apportés, le régime de retraite demeurerait encore beaucoup trop généreux.

Je veux revenir sur la déclaration du premier ministre qui a dit que les députés ne croyaient peut-être pas qu'ils méritaient tout le salaire qui leur est versé. Les députés n'ont pas besoin de faire le voeu de pauvreté. Les Canadiens veulent que leurs députés gagnent bien leur vie. Ils veulent qu'ils aient une pension raisonnable. Ils veulent récompenser les députés pour le travail qu'ils font. Cependant, les Canadiens ne veulent pas que le traitement accordé aux députés soit nettement meilleur que le salaire et les avantages qu'ils reçoivent eux-mêmes.

Par conséquent, il faut rendre les choses un peu plus justes et équitables. En tant que députés, nous reconnaissons notre valeur. Les Canadiens reconnaissent notre valeur, mais nous ne croyons pas que nous formons une sorte d'élite qui mérite d'obtenir des avantages beaucoup plus imposants que ce qui est accordé aux autres membres de notre société.

Il faut trouver un juste équilibre entre un revenu personnel raisonnable et le vol des deniers publics. Le régime de retraite actuel, et celui proposé dans le projet de loi C-85, c'est purement et simplement du vol!

Au printemps, un certain nombre de changements ont été proposés. Nous en avons déjà parlé. Je désire toutefois attirer l'attention de la Chambre sur un changement en particulier, soit la possibilité de refuser de participer au régime de retraite.

Monsieur le Président, je tiens à vous signaler, à vous et aux autres députés, que j'ai choisi de ne pas participer au régime de retraite. Je suis très indigné par ce que le président du Conseil du Trésor a voulu insinuer en disant: «Les députés réformistes sont obligés de refuser de participer au régime.»

**M. Strahl:** Des sottises.

**Une voix:** Que des sottises.